

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 15 novembre 2012 portant autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France

NOR : AFSH1230647A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 4131-4,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Françoise NGO SACK, née le 19 août 1968, à Mbalmayo (Cameroun), est autorisée à exercer temporairement la médecine dans le pôle cancérologie-transplantation-uro-viscéral (service d'hématologie), sous l'autorité du professeur BERTHOU, au CHRU de Brest, 2, avenue Foch, 29609 Brest Cedex, dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau de l'ordre des médecins.

Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 2 novembre 2012 jusqu'au 31 août 2013.

Article 3

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 novembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'offre de soins :
*L'adjointe au sous-directeur
des ressources humaines du système de santé,*

M. LENOIR-SALFATI